



Albi, le 3 septembre 2013

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Sécheresse : point de situation au 3 septembre 2013

La situation hydrologique sur les principaux cours d'eau du département demeure globalement satisfaisante.

Cependant ces derniers jours, un tarissement des débits s'est produit sur le réseau hydrographique des bassins versants de l'**Assou** et du **Bernazobre**.

A ce titre, et afin de préserver les milieux aquatiques et les usages, des mesures de restrictions de prélèvements s'appliqueront sur les cours d'eau suivants.

- **Assou** : interdiction totale de prélèvement à compter du jeudi 5 septembre 2013,  
Toutefois, les cultures légumières et maraîchères, le tabac, les cultures porte-graines (à l'exception des productions d'hybrides commerciaux de semence de maïs) et les pépinières bénéficient du niveau 2 de limitation des prélèvements soit 3,5 jours par semaine comme suit :
  - Prélèvements interdits en rive droite de l'Assou ainsi que sur tous ses affluents situés en rive droite : du jeudi 20 heures au lundi 8 heures
  - Prélèvements interdits en rive gauche de l'Assou ainsi que sur tous ses affluents situés en rive gauche : du lundi 8 heures au jeudi 20 heures.
- **Bernazobre** : interdiction totale de prélèvement à compter du jeudi 5 septembre 2013,  
Toutefois, les cultures légumières et maraîchères, le tabac, les cultures porte-graines (à l'exception des productions d'hybrides commerciaux de semence de maïs) et les pépinières bénéficient du niveau 2 de limitation des prélèvements soit 3,5 jours par semaine comme suit :
  - Prélèvements interdits en rive droite du Bernazobre ainsi que sur tous ses affluents situés en rive droite : du jeudi 20 heures au lundi 8 heures
  - Prélèvements interdits en rive gauche du Bernazobre ainsi que sur tous ses affluents situés en rive gauche : du lundi 8 heures au jeudi 20 heures.

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX

Téléphone : 05 63 45 61 61 \_ Courriel : [courrier@tarn.gouv.fr](mailto:courrier@tarn.gouv.fr) \_ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>

Sont également interdits sur les communes d'ESCOUSSENS, NAVES, SAIX et SEMALENS :

- le remplissage complet des piscines,
  - le lavage des véhicules en dehors d'une station de lavage,
  - le nettoyage des terrasses et des façades ne faisant pas l'objet de travaux,
  - l'arrosage des pelouses et espaces verts,
  - le remplissage diurne des piscines pour leur remise à niveau,
  - l'arrosage diurne des potagers.
- 
- Tescou : restriction à 50%, soit 3,5 jours par semaine, à compter du jeudi 5 septembre 2013, de tous les prélèvements dans la nappe et sur le cours d'eau du Tescou et ses affluents, comme suit :
    - Prélèvements interdits en rive gauche du Tescou ainsi que sur tous ses affluents situés en rive gauche : du jeudi 20 heures au lundi 8 heures
    - Prélèvements interdits en rive droite du Tescou ainsi que sur tous ses affluents situés en rive droite : du lundi 8 heures au jeudi 20 heures.
  
  - En Guibaud : maintien de l'interdiction totale depuis le jeudi 22 août 2013
  
  - Agros : maintien de l'interdiction totale depuis le jeudi 25 juillet 2013,
  
  - Bagas : restriction à 50% (niveau 2 de l'arrêté préfectoral du 28 juin 2013).

**Dans ce contexte, il est nécessaire de se montrer particulièrement vigilant et il est appelé au civisme et à la responsabilité de tous les particuliers et professionnels pour une gestion de l'eau la plus économe possible.**

**Contact Presse :**

---

Marie LACAN - 05 63 45 62 34 / 06 18 28 61 33 - [marie.lacan@tarn.gouv.fr](mailto:marie.lacan@tarn.gouv.fr)

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX

Téléphone : 05 63 45 61 61 \_ Courriel : [courrier@tarn.gouv.fr](mailto:courrier@tarn.gouv.fr) \_ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>